

18 MAI 2021

DECISION CONJOINTE D'APPEL A CANDIDATURE **AUX POSTES DES CHEFS DES SERVICES HOSPITALIERS**

Le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et le Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie à Tanger ;

- Vu le Décret n° 2.18.947 du 21 Rabiia I 1440 (29 Novembre 2018) de Nomination du Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger Tétouan Al Hoceïma ;
- Vu le Décret n° 2.18.816 du 24 Moharam 1440 (04 Octobre 2018) de Nomination du Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie ;
- Vu la loi n°70/13 relative aux Centres Hospitalo-universitaire, promulguée Dahir n°1.16.62 Du 17 Chaâbane 1437 (24/05/2016) et notamment son article 26 et le Décret n° 2.17.589 du 9 Kaada 1439 (23 Juillet 2018) pris pour son application ;
- Vu le Décret n°2.03.535 du 27 Rabia H (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des centres Hospitaliers ;
- Vu le Décret n°2.11.681 du 28 Hijja 1432 (25/11/2011) relatif aux modalités de nomination des Chefs de Devisions et des Chefs de Service dans les Administrations Publiques ;
- Vu la Circulaire n°7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilités au sein des Etablissements Publiques ;
- Vu le Décret n° 2-98-548 du 28 Chaoual 1419 (15 février 1999) portant statut particulier du corps des enseignants-chercheurs de médecine, de pharmacie et de médecine dentaire.

DECIDENT

Article 1 : D'un commun accord entre le Centre Hospitalier Universitaire Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et la Faculté de Médecine et de Pharmacie à Tanger, le lancement d'appel à candidature relatif aux postes vacants des chefs des services Hospitaliers et Médico-Techniques figurant sur la liste ci-jointe ;

Cet appel à candidature est ouvert au profit des Enseignants de la Faculté de Médecine et de Pharmacie-Tanger

Article 2 : les candidats intéressés doivent déposer au service des Ressources Humaines de la Faculté de Médecine et de Pharmacie à Tanger **au plus tard le Vendredi 04 Juin 2021 à 16h sous plis fermé** leurs dossiers de candidature composés des pièces suivantes :



- Une demande manuscrite du candidat ;
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule : Projet de soins, Projet Pédagogique et de recherche, Projet de formation (En deux exemplaires accompagnés d'une version électronique).

Article 3 : les dossiers de candidature seront étudiés par la commission scientifique de la FMPT conformément au statut particulier du corps des enseignants chercheurs de médecine, de pharmacie et de médecine dentaire (Art 15 du décret n°2-98-548 du 15 février 1999) ;

Article 4 : Cette décision est publiée sur :

- services publics www.service-public.ma
- www.chutanger.ma / www.fmpt.ac.ma
- affichée au siège de la Direction du CHU TTA et aux établissements relevant du CHU TTA.
- Affichée au siège de la Faculté de Médecine et de Pharmacie à Tanger

Le Directeur du Centre Hospitalier
Universitaire Tanger-Tétouan-AlHoceima

Prof. Mhamed HARIF
Directeur
Centre Hospitalier Universitaire
Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Doyen de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie –Tanger



Le Doyen

Mohamed AHALLAT